

Classement au titre des monuments historiques des phares et feux remarquables

PHARE DE L'ILE VIERGE ANCIEN PHARE DE L'ILE VIERGE



Photo Hervé Raulet / DRAC Bretagne-CRMH

Département : Finistère (29)
Commune : Plouguerneau
Adresse de l'édifice : Ile Vierge

Ancien phare

Maître d'oeuvre : Reynaud Léonce (architecte, ingénieur)
Périodes d'activité : 1845-1902
Hauteur générale : 31 m
Propriété de l'Etat

Phare opérationnel (ESM 610/000)

Maître d'oeuvre : Considère (ingénieur), Pigeaud (ingénieur)
Période d'activité : depuis 1902
Hauteur générale : 82,50 m (84 m au dessus de la mer)
Feu à éclats réguliers blancs toutes les 5 sec.
Portée 27 milles
Non gardienné depuis novembre 2010
Propriété de l'Etat
Visitable

Un premier phare est mis en service en 1845, constitué d'une tour de plan carré surmontant un bâtiment rectangulaire de trois niveaux. Haut d'une trentaine de mètres et d'une portée de 18 milles, ses capacités sont jugées insuffisantes lorsqu'il s'agit, quelques années plus tard, d'améliorer la signalisation de ce secteur maritime très fréquenté.

Au milieu des années 1890, la Commission des phares décide de construire un nouveau foyer ayant une portée suffisante pour couvrir l'espace situé entre Ouessant et l'île de Batz, ce qui, compte tenu de la courbure terrestre, devra le placer à au moins 75 m au dessus des plus hautes mers. Sur une île au ras de l'eau, cela revient à construire un phare de cette hauteur, c'est-à-dire le plus élevé du monde pour l'époque (il conserve ce titre parmi les phares construits en pierre de taille, et reste à ce jour le plus haut d'Europe toutes catégories confondues).

Après cinq années de travaux, le nouveau phare, dessiné par les ingénieurs Considère et Pigeaud, est allumé le 1^{er} mars 1902. Il se présente comme une tour tronconique entièrement appareillée en pierre de taille de Kersanton, dont le cylindre intérieur, recouvert de 12 500 plaques d'opaline, reçoit un escalier suspendu de 365 marches.

Véritable création de l'ère industrielle où le fonctionnalisme s'allie à la recherche de l'exécution parfaite et au refus de toute ostentation décorative, cet ouvrage exceptionnel apparaît comme l'aboutissement monumental de la conception rationaliste définie, au 19^e siècle, par les ingénieurs ayant mis leur talent au service de la signalisation maritime.

Classement au titre des monuments historiques (23 mai 2011) :

phare en totalité, ancien phare en totalité (à l'exclusion du bâtiment récent adossé), murs et terrains d'assiette des deux enclos, môle et murs de soutènement associés.